



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

économies d'énergie

Question écrite n° 31561

Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'efficacité énergétique des collectivités territoriales. La France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020. Cet objectif ne peut être atteint sans une réduction conséquente de notre consommation d'énergie et la réhabilitation de nos bâtiments pour les rendre davantage efficaces. Les collectivités territoriales, qui possèdent 20 % du foncier français et sont responsables de 12 % des émissions de gaz à effet de serre, doivent participer activement à cet effort national. Or les collectivités accusent un certain retard en matière d'efficacité énergétique. La facture énergétique locale a connu une hausse de 22 % entre 2005 et 2010 pour atteindre 2,2 milliards d'euros, soit en moyenne 35,55 euros par administré. La consommation d'énergie augmente chaque année de 1 %, la moitié étant pour le chauffage. Toutefois, ces difficultés s'expliquent en partie par une information insuffisante des collectivités sur le sujet. Par ailleurs, la réhabilitation du bâti local nécessite des investissements importants à long terme que les collectivités, en particulier les plus petites, peinent à financer. Il lui demande donc de bien vouloir préciser les mesures qu'elle envisage afin d'améliorer l'efficacité énergétique des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bricout](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31561

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7105